

RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

PÉRISCOLAIRES : GARDERIE DU SOIR

➤ **Temps accueil Garderie du soir**

La garderie du soir de l'école JULES BRUANT est divisée en deux temps d'accueil.

- Garderie 1 : 13h30 – 17h30
- Garderie 2 : 16h30 – 18h15

Pour tous les temps d'accueil, il est impératif que vous signaliez votre présence ainsi que les noms des enfants que vous venez chercher à la référente de garderie qui pourra attester que vous êtes venus les récupérer.

➤ **Sécurité**

Lorsqu'il s'agit de la sécurité de vos enfants, il est envisageable qu'un agent de la garderie vous demande de présenter une preuve de votre identité. Particulièrement lorsque la personne qui vient récupérer vos enfants n'est pas leur responsable légal.

Vous pouvez donner votre autorisation écrite via le formulaire pour permettre aux personnes mineures de venir chercher vos enfants.

➤ **Pénalité**

Il est rappelé que tout retard durant les temps d'accueil de Garderie 1 ou de Garderie 2, d'une inscription de dernière minute ou d'un oubli d'inscription fera l'objet d'une pénalité d'une valeur de 5 euros par enfant.

➤ **Affaire perdue**

Nous vous informons que nous ne sommes pas responsables de la perte des affaires vestimentaires de votre enfant ; nous essayons néanmoins d'y faire attention, il est également envisageable de chercher dans les affaires perdues les vêtements que nous retrouvons tout au long de l'année.

-